

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annnonce publication électronique "Crédits budgétaires publics de R&D en Belgique (2009-2019)"

La Politique scientifique fédérale vient de mettre en ligne une e-publication "Crédits budgétaires publics de recherche et de développement expérimental (R&D) des autorités en Belgique pour la période 2009-2019" (complétée par les crédits budgétaires initiaux 2019 rapportés au printemps 2020).

Les crédits budgétaires publics de R&D (GBARD = l'acronyme en anglais) reflètent les *intentions* des différentes autorités en Belgique.

Ils ne comprennent pas l'aide fiscale à la recherche qui est rapportée par le SPF Finances.

Les données chiffrées publiées ne peuvent donc certainement pas être confondues avec l'agrégat "Dépenses intérieures brutes de R&D (DIRD) (GERD en anglais) qui englobe les dépenses effectivement réalisées sur le territoire belge par tous les différents acteurs (universités, entreprises, et institutions de recherche). Ce dernier est utilisé pour mesurer l'objectif européen de 3% de R&D.

En Belgique, la responsabilité en matière de recherche scientifique est répartie entre les Communautés, les Régions et l'Autorité fédérale. Les tableaux présentés dans cette brochure comprennent pour chaque autorité un aperçu de la taille, de la structure, de l'évolution dans le temps ainsi qu'une comparaison internationale (pour toute la Belgique) des GBARD.

Les données GBARD sont également ventilées par objectif socio-économique et par destination institutionnelle ou fonctionnelle.

Le texte intégral (35 p.) avec les annexes peut être trouvé sur le site web de BELSPO (http://www.belspo.be/belspo/stat/b13_fr.stm#pubStudies).

Voici quelques-unes des constatations les plus frappantes :

1. Pour toutes les autorités belges réunies, il y a sur 10 ans une augmentation substantielle de 42,2% à prix courants, à laquelle correspond une croissance de 21,5% à prix constants. Cela est dû à la croissance exponentielle de ces dernières années au sein de l'Autorité flamande.
2. L'Autorité flamande reste le plus important investisseur public en R&D avec presque 60% des GBARD totaux de la Belgique en 2019, contre presque 50% en 2009. Si les chiffres initiaux de 2019 sont confirmés par les chiffres définitifs, l'augmentation de leur part sera du même ordre de grandeur pendant la période 2017-2019, que pendant la période 2009-2017, à savoir 5%.
3. Au cours de la même période, la part de l'Autorité fédérale dans les GBARD du pays diminue d'environ 5% et s'élève à un peu moins de 18%.
4. Les parts des autres autorités régionales restent au même niveau qu'en 2017 en termes relatifs.
5. Les données budgétaires initiales pour l'année 2019 devront être analysées à la lumière des données budgétaires définitives pour 2019. La réduction prévue des crédits de R&D de l'Autorité fédérale, qui apparaissait dans les plans initiaux pour 2018, a été confirmée dans les chiffres définitifs et se poursuit dans les chiffres initiaux pour 2019.
6. Une comparaison internationale montre que la Belgique n'accuse plus de retard par rapport à ses principaux partenaires commerciaux. D'autant plus que cette comparaison ne tient pas compte de l'aide fiscale à la recherche qui est devenue très importante en Belgique.

Note pour la rédaction

Vous trouverez plus d'information et des renseignements supplémentaires concernant les GBARD à la page http://www.belspo.be/belspo/stat/b32_fr.stm.

Sur la page http://www.belspo.be/belspo/stat/index_fr.stm, vous trouverez un large choix d'informations relatives aux statistiques et indicateurs d'activités scientifiques, technologiques et d'innovation.